



AG Protect+ USD

Un rendement potentiellement
intéressant en perspective !

Droit au remboursement au terme, après 8 ans et 1 mois, d'au moins 100 % de votre investissement net en dollars américains [USD], via une EMTN¹ émise par BNP Paribas Fortis Funding [LU]² et garantie par BNP Paribas Fortis SA³.



AG Protect+ USD Dynamic Deep Value d'AG Insurance

Exposition de la prime nette via une EMTN¹ chez BNP Paribas Fortis Funding [LU]² et garantie par BNP Paribas Fortis SA³

Période de souscription :
Du 20 juin 2016 au 29 juillet 2016 inclus

¹ [EMTN: ISIN XS1418861008, Series N1404]. Les investisseurs particuliers n'ont pas accès à l'Euro Medium Term Note [EMTN]. Il s'agit d'une émission obligataire structurée à moyen terme, libellée dans ce cas-ci en USD. Les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis Funding [LU]. Tous les versements et engagements liés à l'EMTN sont pleinement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurances n'est pas responsable d'une éventuelle faillite de l'émetteur de l'EMTN dans laquelle il a placé ses primes nettes. Les éventuelles conséquences sont à la charge du preneur d'assurance de l'AG Protect+ USD liée à ce fonds.

² L'émetteur est BNP Paribas Fortis Funding ("BP2F"), une filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

³ Le garant est BNP Paribas Fortis SA. La garantie s'applique uniquement en cas d'éventuelle défaillance de l'émetteur. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 [stable outlook] chez Moody's, A [stable outlook] chez Standard & Poor's et A+ [stable outlook] chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

AG Protect+ USD Dynamic Deep Value

Exposition de la prime nette via une EMTN¹ chez BNP Paribas Fortis Funding [LU]² et garantie par BNP Paribas Fortis SA³

Souscription limitée **du 20 juin 2016 au 29 juillet 2016 inclus**

Vous souhaitez investir votre argent dans une assurance-vie de la branche 23 ? Vous désirez bénéficier d'un rendement potentiellement intéressant à long terme, tout en récupérant au moins 100 % de votre placement net en dollars US au terme ? Et – last but not least – vous souhaitez par ailleurs bénéficier de l'éventuel rendement complémentaire que les taux d'intérêts américains peuvent offrir⁴ ? Dans ce cas, AG Protect+ USD Dynamic Deep Value est fait pour vous !

Cette assurance-placement de la branche 23 est émise en USD et offre une perspective de plus-value potentiellement intéressante. AG Protect+ USD Dynamic Deep Value est en effet lié aux performances de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] : ce dernier investit dans 30 actions européennes, sélectionnées sur la base d'une combinaison de critères solides, tant au niveau qualitatif que financier. Vous n'investissez pas directement dans ces actions.

Investissez dans une assurance-vie en USD...

Le fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value est exprimé en USD. Il peut convenir aux investisseurs qui désirent tirer profit du rendement supplémentaire que peuvent offrir les taux d'intérêt américains, et qui souhaitent anticiper une éventuelle appréciation du billet vert. Cette assurance-placement en USD peut également constituer un excellent outil de placement pour les investisseurs désireux de diversifier leur portefeuille.

Si vous investissez dans un fonds en USD, vous vous exposez, au-delà du risque classique lié au placement, à un risque de change si vous décidez de convertir votre capital en dollars américains en euro. Si l'euro s'apprécie par rapport au dollar au terme, le rendement final en euro diminuera. Une dépréciation de l'euro par rapport au dollar aurait en revanche l'effet inverse.

Les 'refuges' de l'économie mondiale

Les États-Unis restent la première économie mondiale et dollar américain peut aujourd'hui encore faire office de valeur refuge et de devise réserve mondiale. Le 16 décembre de l'année dernière, la Réserve fédérale [la Banque centrale américaine] a relevé son taux directeur pour la première fois en 9 ans, ce qui a renforcé le pouvoir d'attraction du dollar.

La Fed a alors immédiatement rassuré les marchés en indiquant que le resserrement de la politique monétaire interviendrait progressivement afin de préserver la reprise économique. Autre nouvelle positive : la Fed a récemment annoncé qu'elle relèverait encore son taux cette année.

⁴ Vous profitez également de la différence de taux entre la Belgique [euro] et les États-Unis [USD]. Cette différence est historiquement haute aujourd'hui. Pour le moment, les tarifs plus favorables sur le marché américain créent, pour le même indice sous-jacent, de meilleures conditions produits en USD qu'en euro.

Le 10 mai 2016, 1 euro valait 1,1381 USD

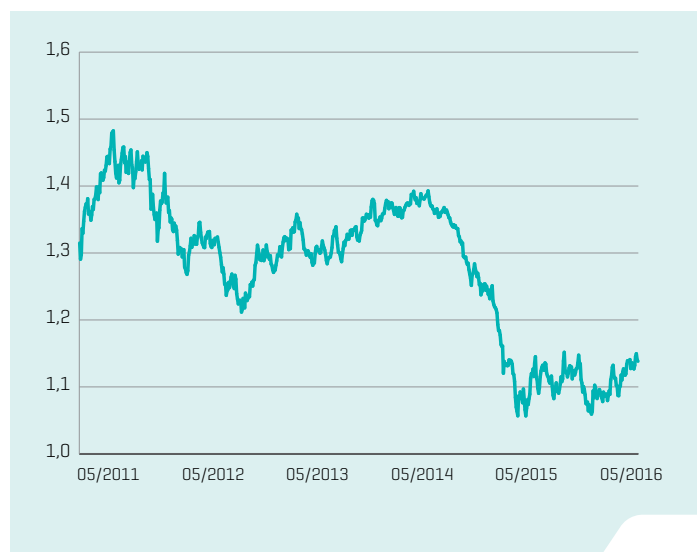
Pour obtenir une prime de 2 500 USD à ce taux de change, vous devriez payer 2 196,64 euros [hors frais et taxes]. Grâce à la garantie de capital à 100 % en USD, vous récupérez au terme au moins 100 % de votre placement initial. Dans cet exemple, vous récupérez donc 2 500 USD au terme.

Vous pouvez ensuite choisir le moment de la conversion. Si vous convertissez ce montant en euros à l'échéance, les scénarios⁵ suivant peuvent se produire :

- Si l'euro s'apprécie de 15 % à l'échéance par rapport au dollar, vous recevez 1 910 EUR.
- Si l'euro se déprécie de 15 % à l'échéance par rapport au dollar, vous recevez 2 584 EUR.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar.

Évolution de l'euro par rapport au dollar américain ces 5 dernières années



Source : Bloomberg (données jusqu'au 1er mai 2016 inclus)

...selon une philosophie 'Deep Value'...

Une stratégie d'inspiration « deep value » vise à générer un rendement intéressant en choisissant des actions sous-évaluées, qui résistent aussi mieux en période de faible croissance ou dans des conditions de marché difficiles.

L'intérêt pour ce genre de stratégie mais aussi la difficulté de la mettre en œuvre se sont traduits par la conception d'un indice spécifique, l'indice **Dynamic Deep Value Equity Europe (Price)**. Cet indice, récemment créé par les experts de BNP Paribas, est composé d'actions européennes sélectionnées selon une méthodologie d'inspiration « deep value », fondée sur des critères objectifs :

- **appréciation** – choix d'actions suffisamment bon marché au regard de leur rendement futur estimé pour justifier un investissement
- **solvabilité** – sélection d'entreprises saines sur le plan financier
- **stabilité** – sélection d'entreprises capables d'offrir de bonnes performances sur le long terme

En combinaison avec de solides filtres financiers (dividendes élevés, faible volatilité), ces critères permettent de créer un panier équilibré. Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie dans la rubrique 'L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) : un processus de sélection rigoureux'.

... et surfez sur l'évolution des actions européennes

Les investisseurs intéressés peuvent viser le potentiel d'une sélection d'actions européennes de divers secteurs, qui offrent une appréciation boursière intéressante par rapport à leurs résultats et qui peuvent générer une plus-value.

Afin de mieux réagir aux évolutions des conditions de marché, la composition de l'indice fait l'objet d'une révision tous les trois mois.

Attention : L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) est un indice de type « Price ». Autrement dit, les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influencent donc pas directement sa performance.

⁵ Exemple fictif servant uniquement à illustrer comment le rendement en euro est tributaire des variations de cours de change. Cet exemple n'offre aucune garantie ou indication sur le paiement au terme. Les chiffres repris dans cet exemple sont donc fictifs.

Les atouts d'AG Protect+ USD Dynamic Deep Value

1. Participation à la progression potentielle du cours des actions de 30 entreprises européennes, sélectionnées sur la base de solides **critères qualitatifs et financiers**, sans toutefois investir directement dans ces actions.
2. Vous pouvez bénéficier du rendement supplémentaire que les taux d'intérêt américains peuvent offrir.
3. En cas d'évolution négative de l'indice [telle que déterminée plus loin], vous recevrez **à l'échéance au moins 100 % de la prime nette que vous avez investie** en USD, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis Funding [LU] et BNP Paribas Fortis SA, l'organisme financier qui se porte garant pour l'ensemble des primes nettes investies. Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer votre capital à l'échéance⁶.
4. En cas de résultat positif, vous recevrez **en plus de votre prime nette** une plus-value de **135 % de l'évolution positive** de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price].
5. La volatilité⁷ du résultat final est limitée en observant la progression de l'indice à 25 dates fixées à l'avance, au cours des deux dernières années.

Assurance-placement [branche 23] d'AG Insurance

- Placement sur 8 ans et 1 mois
- Remboursement minimal de 100 % de la prime nette investie en USD
- Pas de précompte mobilier, sous réserve de modifications ultérieures
- Taxe sur la prime : 2 %
- Période de souscription : du 20/06/2016 au 29/07/2016 inclus.
- Votre intermédiaire doit vérifier si ce produit vous correspond.⁸

Consultez la fiche infos financières Assurance-vie, les conditions générales et le règlement de gestion pour connaître toutes les caractéristiques et les coûts d'AG Protect+ USD Dynamic Deep Value. Ces documents sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire ou sur www.aginsurance.be.

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price]⁹ : un processus de sélection rigoureux

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] se compose exclusivement d'actions européennes. Ces actions sont soigneusement sélectionnées via une succession de filtres.

⁶ Consultez la rubrique 'Quels sont les risques de ce placement ?' pour connaître les risques liés à cet investissement.

⁷ La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

⁸ Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

⁹ L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] a été développé par des experts de BNP Paribas, qui calcule et distribue l'indice. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] sont la propriété de BNP Paribas.

¹⁰ Vous n'investissez pas directement dans ces actions et vous ne recevez donc pas de dividendes.

Comment ces actions sont-elles sélectionnées ?¹⁰

LE PANIER DE DÉPART est constitué d'actions liquides cotées en bourse de pays européens.
Il s'agit d'environ **1 000 actions**.

FILTRE - LIQUIDITÉ

Sélection d'entreprises qui se distinguent par leur importante liquidité, avec un volume négocié moyen d'au moins 5 millions d'euros par jour. Après cette étape, le panier ne contient plus qu'environ **600 actions**.

FILTRE - TROIS CRITÈRES FONDAMENTAUX VALORISATION attractive

- Sociétés présentant un modèle d'entreprise efficace leur permettant d'enregistrer de solides bénéfices récurrents et d'offrir un rendement élevé.
 - Actions présentant une valorisation raisonnable au regard des bénéfices enregistrés au cours des 5 dernières années. Les actions surévaluées sont ainsi systématiquement exclues.
- *Sélection d'actions suffisamment "bon marché" au regard de leur rendement futur estimé pour justifier un investissement*

Bonne SOLVABILITÉ

- Sociétés dont le revenu opérationnel peut couvrir 5 fois les intérêts de la dette. Le remboursement de la dette ne met donc pas les bénéfices sous pression.
 - Sociétés capables de réduire et de rembourser leur dette.
 - Critères spécifiques pour les actions financières: les filtres de solvabilité portent sur les niveaux de profitabilité et sur la croissance des revenus.
- *Sélection de sociétés financièrement saines*

STABILITÉ à long terme

- Sociétés capables de générer des bénéfices quelles que soient les conditions de marché [réalisation de bénéfices sur les 10 années précédentes]
 - Sociétés capables de récompenser leurs actionnaires quelles que soient les conditions économiques et de marché [analyse des dividendes distribués durant les 10 dernières années]
- *Sélection de sociétés capables d'offrir de bonnes performances sur le long terme*

L'univers d'investissement se réduit à environ 250 actions.

FILTRE - DIVIDENDES ÉLEVÉS & FAIBLE VOLATILITÉ

Sur base de données historiques, sélection d'actions d'une centaine d'entreprises présentant les perspectives de rendement potentiel plus élevées et plus stables. Cette étape est suivie d'une analyse de volatilité, pour aboutir aux **30 actions les moins risquées**. Seules les actions qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois sont retenues : elles ont moins tendance à baisser dans le contexte des marchés à la baisse, et devraient moins augmenter pour à nouveau générer un rendement positif. Vous n'investissez pas directement dans ces actions et n'en retirez donc pas de dividendes.

Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

PONDÉRATION DU PANIER

Après application de ces filtres, 30 actions subsistent donc pour constituer l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price). Les actions ainsi sélectionnées se voient attribuer une pondération quasiment égale au sein du panier.

En vue de rester au plus près de la conjoncture du moment, **ce processus de sélection est entièrement répété tous les 3 mois**. Les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection lors du réajustement trimestriel seront donc retirées de l'indice.

Vous désirez de plus amples informations ? L'évolution et la composition sont disponibles sur la page web suivante :

<https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/product.aspx?id=p0ZpAIKWXA9IdhRNGprDRg%3d%3d&subid=OMZFny83126kLGMS21UKGg%3d%3d>.

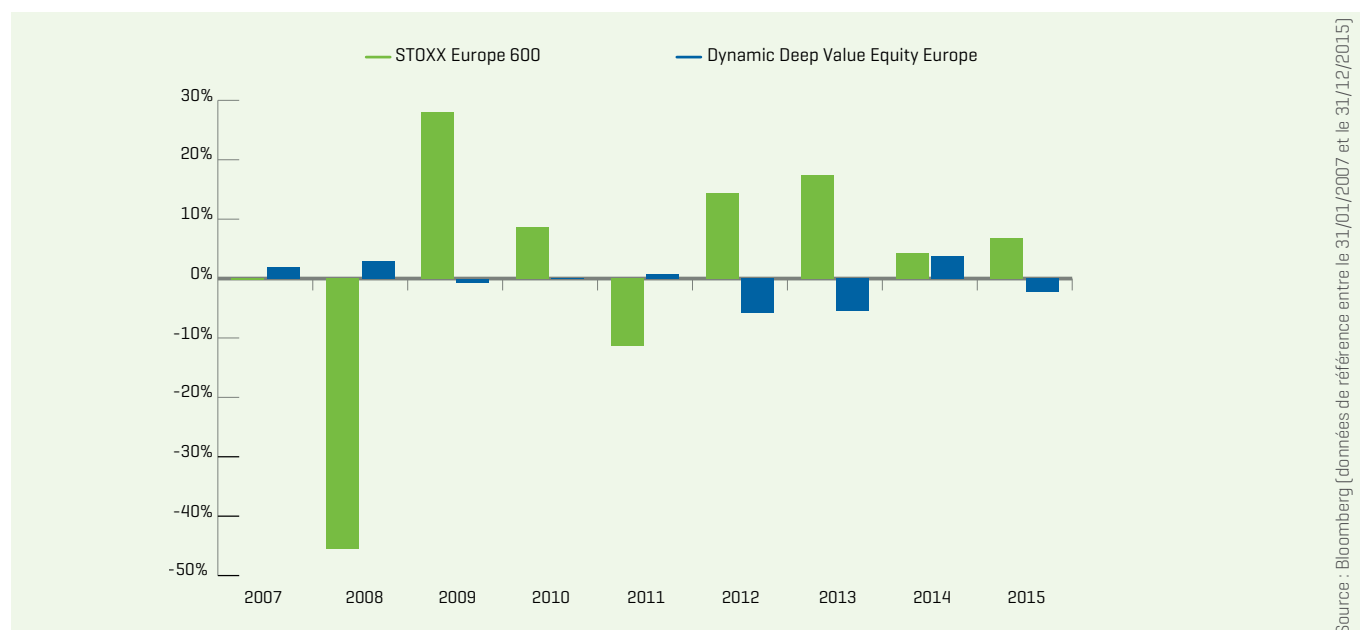


Comparaison de l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) (simulation) et de l'indice de référence STOXX Europe 600 au cours des 9 dernières années

Le graphique ci-dessous reflète le rendement simulé de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price). Il apparaît que cet indice, de par sa composition, enregistre de meilleures performances que l'indice de référence sur le plan de la volatilité.

L'indice boursier STOXX Europe 600 propose une exposition aux 600 principales actions des plus grandes entreprises de pays développés d'Europe.

Rendements annuels



Attention !

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) a été lancé en février 2015. Ce graphique se base donc sur une simulation du passé, qui donne les performances que l'indice aurait enregistrées s'il avait été lancé plus tôt. Ces rendements bruts du passé n'offrent aucune garantie quant aux performances futures.

Comment détermine-t-on le rendement ?

Le rendement du placement est déterminé sur la base de l'évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur au terme, avec :

- Valeur initiale** = cours de clôture de l'indice au 17 août 2016
- Valeur au terme** = moyenne des cours de clôture de 25 dates prédéfinies, réparties mensuellement du 31 août 2022 au 30 août 2024

► Si l'**évolution** entre la valeur initiale et la valeur au terme est **positive**, vous percevez :

100 %
de la prime nette investie en USD
[hors taxe et frais d'entrée]
+
135 %
de l'évolution positive de l'indice

► Si l'évolution entre la valeur initiale et la valeur au terme est négative, vous récupérez :

Minimum 100 %¹¹
de la prime nette investie en USD
[hors taxe et frais d'entrée]

¹¹ Consultez la rubrique 'quels sont les risques de ce placement ?' pour connaître le risque du crédit.

Exemples de calcul

Donnés à titre purement illustratif, ces exemples fictifs du mode de calcul de la plus-value éventuelle n'offrent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future de l'indice.

AG Protect+ USD Dynamic Deep Value	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	175	175	175
Valeur à l'échéance sur la base de la moyenne de 25 observations sur la durée	140	201,25	227,50
Prestation réalisée sur la base de la moyenne des 25 cours de clôture retenus	-20 %	15 %	30 %
Plus-value : 135 % de la prestation positive réalisée sur la base de la moyenne des 25 cours de clôture retenus	/	20,25 %	40,50 %
Au terme, le bénéficiaire perçoit	100 % de la prime nette qu'il a investie ¹² en USD, mais aucune plus-value, soit un rendement actuariel en USD de - 0,42 %¹³	100 % de la prime nette qu'il a investie ¹² en USD + une plus-value de 20,25 %. Soit un rendement actuariel en USD de 1,87 %¹³	100 % de la prime nette qu'il a investie ¹² en USD, une plus-value de 40,50 %. Soit un rendement actuariel en USD de 3,85 %¹³

¹² Hors taxe et frais d'entrée.

¹³ Hors taxe, frais d'entrée inclus.

Qu'en est-il du risque lié au taux de change ?

Le rendement en euro peut être sensible aux fluctuations du taux de change. Dans le tableau ci-dessous, nous avons associé chacun des trois scénarios décrits ci-dessus à un scénario de change positif, neutre et négatif à l'échéance du contrat – si vous convertissez immédiatement vos avoirs USD en euros. Vous êtes libre de choisir le moment pour convertir vos avoirs.

Attention : afin d'illustrer la dynamique, nous employons des exemples fictifs – ils n'offrent aucune garantie ou indication quant au versement à l'échéance ou aux performances futures.

Rendement actuariel en EUR à l'échéance Calcul basé sur les exemples du tableau ci-dessus	Valeur finale* AG Protect+ USD Dynamic Deep Value à l'échéance		
	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
	0,00 %	+20,25 %	+40,50 %
Appréciation de +15 % de l'euro par rapport au dollar à l'échéance	-2,13 %	+0,13 %	+2,07 %
Appréciation ni dépréciation de 0 % de l'euro par rapport au dollar à l'échéance	-0,42 %	+1,87 %	+3,85 %
Dépréciation de -15 % de l'euro par rapport au dollar à l'échéance	+1,60 %	+3,94 %	+5,96 %

*La valeur finale est égale à la moyenne des 25 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent. Calculs selon le cours de change du 10 mai 2016 avec 1 EUR = 1,1381 USD.

Fiscalité

Toutes les taxes appliquées dans le cadre du contrat AG Protect+ USD Dynamic Deep Value sont **calculées et exprimées en USD**.

- L'assureur ne prélève pas de précompte mobilier.
- En cas de décès de l'assuré, le capital versé au bénéficiaire du contrat sera en principe soumis à des droits de succession.
- Le régime fiscal dépend des circonstances individuelles et est appliqué sous réserve de modifications futures.
- Une taxe de 2 % est due sur les opérations d'assurance, calculée sur la prime, frais d'entrée inclus (preneur d'assurance = personne physique ayant sa résidence habituelle en Belgique).
- Aucun avantage fiscal n'est accordé sur les primes versées.

Quels sont les risques de ce placement ?

- **Risque de change** : cette assurance-vie individuelle (branche 23) est exprimée en dollars américains. Autrement dit, il se peut que vous receviez à l'échéance un montant en USD qui – converti en euros – est inférieur au montant investi au départ en euros. Ce risque est même plus important pour les investisseurs sans compte libellé en USD : dans ce cas, le capital versé et l'éventuelle plus-value peuvent être automatiquement convertis en euros.
- **Risque de crédit** : le paiement minimum de 100 % de la prime nette investie en USD au terme se fait par EMTN de primes nettes chez BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de l'émetteur et/ou du garant. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et/ou du garant de l'EMTN, vous vous exposez donc au risque de ne pas récupérer entièrement votre capital au terme.
- **Risque de liquidité** : dans des circonstances exceptionnelles (telles que décrites dans le règlement de gestion), la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat pendant la durée de celui-ci** : la valeur d'unité n'est jamais garantie. Elle dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité. Vous assumez donc à tout moment le risque financier dans son entièreté. La valeur d'unité peut être aussi bien supérieure qu'inférieure à la valeur initiale, ceci même avant terme. Par conséquent, vous devez être conscient qu'en cas de rachat éventuel avant terme, il se peut que vous ne récupériez pas l'entièreté de votre prime nette investie en USD.
- **Risque lié à la valeur sous-jacente** : l'indice 'Dynamic Deep Value Equity Europe (Price)' est un indice récent. Aucun historique n'est donc disponible.
- **Faillite de l'assureur** : les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires concernés.

Caractéristiques techniques d'AG Protect+ USD Dynamic Deep Value

Souscription

AG Protect+ USD Dynamic Deep Value est une assurance-vie individuelle liée à un fonds d'investissement [branche 23] d'AG Insurance.

Parties concernées :

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance sa.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.

Souscription

Période de souscription : du 20 juin 2016 au 29 juillet 2016 inclus [sauf clôture anticipée]

Les versements supplémentaires ne sont pas autorisés. Les nouveaux versements dans le cadre d'AG Protect+ USD Dynamic Deep Value sont uniquement autorisés via un contrat d'assurance-vie supplémentaire pendant la période de souscription.

Date ultime de paiement : 10 août 2016

Investissement net : minimum 2 500 USD [hors taxe et frais d'entrée].

Valeur d'unité : 100 USD, à la création du fonds le 17/08/2016. La valeur d'unité est calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Vous avez toujours la possibilité de demander cette valeur d'unité à votre intermédiaire. Elle est également publiée sur www.aginsurance.be.

Frais et taxes

Tous les frais sont calculés et exprimés en USD

Tous les frais relatifs au contrat AG Protect+ USD Dynamic Deep Value doivent être calculés en USD.

Frais d'entrée : maximum 3,50 %, en supplément de la prime nette

Frais de gestion directement imputés sur le contrat : maximum 1,50 % annuellement, inclus dans la valeur d'unité du fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value. Il s'agit de la valeur du fonds au moment de sa création, en ce compris une indemnité pour l'assureur. Si des rachats d'unités sont effectués pendant la durée de vie du fonds, cette valeur nominale est réduite proportionnellement. Ces frais sont automatiquement imputés dans la valeur d'unité du fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value.

Frais de sortie :

- Pas de frais de sortie au terme, ni en cas de décès.
- L'indemnité de rachat s'élève à 1% de la valeur de rachat théorique du contrat. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat. Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat. Pas de possibilité de rachat partiel.

Frais liés au versement de la prime : Le paiement de la prime doit être effectué en USD, **via un paiement ou un virement international**. Vous pouvez généralement le faire via un compte à vue en EUR, ou via un compte à vue libellé en USD. Dans ce cadre, veuillez prendre contact avec votre organisme bancaire si nécessaire.

En fonction de votre banque, des frais de transaction supplémentaires peuvent s'appliquer à cette opération. Les frais additionnels éventuels liés à cette transaction seront pris en charge par AG Insurance. Pour ceci, **vous devez cocher l'option 'Frais à charge du bénéficiaire' sur votre formulaire de paiement international**.

Toutes les primes sont versées sur le numéro de compte BE70 0017 8273 6425, en mentionnant le numéro d'adhésion du contrat dans la communication structurée. Une prime périodique n'est pas possible.

Frais au versement [en cas de rachat ou à l'échéance] :

La perception des avoirs n'est soumise à aucun frais.

Attention : pour que le remboursement ait effectivement lieu, vous devez disposer d'un compte à vue exprimé en USD. Si ce n'est pas le cas, il se peut que votre banque transmette les fonds en euros, et ceci de façon automatique, frais de change inclus. N'hésitez pas à demander plus d'informations concernant ce sujet à son agence bancaire.

Fiscalité

Les aspects fiscaux de ce placement sont repris dans cette brochure, sous la rubrique « Fiscalité ».

Garanties

Garanties en cas de vie : un capital en USD, égal au nombre total d'unités du fonds détenues, multiplié par la valeur de l'unité en USD au terme.

Garanties en cas de décès : prime nette investie en USD jusqu'à la date de constitution du fonds et, ensuite, nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité en USD.

Rendement

Il n'y a pas de rendement garanti au terme. Le rendement au terme dépend de la plus-value réalisée par le fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value. Dans l'intervalle, la valeur du fonds peut fluctuer en fonction des évolutions sur les marchés financiers.

Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée. La valeur d'une unité dépend des actifs sous-jacents et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à tout moment supporté par le preneur d'assurance.

Fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value :

- Date de constitution du fonds : 17/08/2016
- Date d'échéance du fonds : 17/09/2024
- Objectif du fonds : au terme, paiement de la prime nette investie en USD (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100 % minimum et réalisation d'une éventuelle plus-value égale à 135 % de l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price].
- Le paiement minimal au terme est garanti par un investissement dans une EMTN dont les actifs sous-jacents se composent notamment de produits dérivés. Une EMTN est une émission d'obligation à moyen terme, dans ce cas-ci exprimée en USD. Les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans l'EMTN émise par BNP Paribas Fortis Funding (LU). Tous les paiements et les engagements liés à l'EMTN sont intégralement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa n'est pas responsable d'un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant de l'EMTN dans laquelle les primes nettes ont été placées. Les conséquences éventuelles sont entièrement à la charge du preneur d'assurance AG Protect+ USD associé à ce fonds.
- Valeur initiale de l'indice : cours de clôture du 17/08/2016
- Valeur finale de l'indice : moyenne arithmétique des 25 performances de l'indice à 25 dates d'observation mensuelles prédéfinies du 31 août 2022 au 30 août 2024
- La classe de risque du fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value au 20/06/2016 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 [7 correspondant au risque le plus élevé]. La classe de risque est revue chaque année et peut donc évoluer avec le temps. Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

AG Insurance se réserve le droit, en cas de circonstances exceptionnelles, de liquider le fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez de plus amples informations sur cette éventualité et ses conséquences possibles pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Composition de l'indice

Composition de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] au 11 mai 2016:

Nom	Pondération	Nom	Pondération
AAREAL BANK AG	4,24 %	MAPFRE SA	3,71 %
ABERDEEN ASSET MANAGEMENT PLC	3,56 %	NATIXIS SA	2,84 %
ATRESMEDIA CORP DE MEDIOS DE COMUNICACION SA	4,22 %	NORDEA BANK AB	2,90 %
AZIMUT HOLDING SPA	3,57 %	OLD MUTUAL PLC	3,15 %
BOLSAS Y MERCADOS ESPANOL SHMSF SA	3,32 %	PEARSON PLC	3,11 %
CARILLION PLC	3,22 %	RIO TINTO PLC	3,23 %
CNP ASSURANCES	3,85 %	ROYAL DUTCH SHELL PLC	3,35 %
ELECTRICITE DE FRANCE SA	3,24 %	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB	2,84 %
ENDESA SA	3,43 %	STATOIL ASA	3,66 %
ENI SPA	3,43 %	SWEDBANK AB	3,42 %
EURONAV NV	2,93 %	TELE2 AB	3,47 %
FORTUM OYJ	3,31 %	TOTAL SA	3,36 %
HSBC HOLDINGS PLC	2,87 %	VIVENDI SA	2,85 %
ICADE	3,35 %	WERELDHAVE NV	3,02 %
ING GROEP NV	3,19 %	ZURICH INSURANCE GROUP AG	3,36 %
Total = 100 %			

Le site internet www.aginsurance.be garantit le suivi mensuel de l'évolution du fonds AG Protect+ USD Dynamic Deep Value. Toute importante modification future éventuelle du profil de risque ou de la valeur d'AG Protect+ USD Dynamic Deep Value sera également indiquée sur ce site.



AG Protect+ USD

Dynamic Deep Value

AG Protect+ USD Dynamic Deep Value vous intéresse ?

Contactez votre intermédiaire afin de déterminer si ce placement correspond à votre profil, pour faire le meilleur choix !

Votre intermédiaire

AG Protect+ USD est une assurance-vie individuelle [branche 23] d'AG Insurance, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement. Pour toute question ou problème, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre intermédiaire.

Toute plainte liée aux produits peut être adressée à AG Insurance sa, service Gestion des Plaintes (customercomplaints@aginsurance.be ou tél +32 (0)2 664 02 00), Bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG Insurance ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez soumettre le différend à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.



AG Insurance sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be – Tél. +32(0)2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Johan Adriaen